

Montpellier, le 8 juin 2018

Eau Secours 34, membre de l'European Water Movement
à
Monsieur le ministre de la Transition écologique et solidaire

Sujet: Soutenir le droit à l'eau dans la révision de la directive sur l'eau potable

Monsieur le ministre,

La Commission européenne a récemment présenté sa proposition de révision de la **Directive sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine**. Cette proposition de révision inclut certaines des demandes de la toute première initiative citoyenne européenne (ICE) right2water, qui a recueilli près de 2 millions de signatures. L'ICE est un outil conçu pour réduire l'écart entre les citoyens européens et les institutions de l'UE. Pour avancer dans la mise en œuvre du droit à l'eau dans l'UE et pour que les institutions européennes envoient un signal fort aux citoyens européens montrant qu'elles sont à leur écoute, **nous vous demandons instamment de soutenir la proposition de la Commission européenne et de conserver l'article 13 du projet de directive.**

L'article 13 de la proposition de la Commission européenne vise à améliorer l'accès à l'eau potable grâce à des mesures telles que l'évaluation de la proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et l'encouragement à utiliser l'eau du robinet dans les bâtiments publics, les restaurants et la rue. Il engage également à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accès à l'eau potable pour les groupes vulnérables et marginalisés. Cet article :

- est une étape importante pour mettre en œuvre le droit humain à l'eau, officiellement reconnu par l'ONU en 2010;
- permettra aux habitants d'avoir accès dans l'UE à une eau potable sûre, propre et abordable;
- appuie l'effort visant à réduire la consommation de plastique et à promouvoir une économie circulaire;
- aide à atteindre l'objectif numéro 6 des objectifs de développement durable de l'ONU.

Mais ce débat va au-delà de l'eau. Cette directive tente de donner une réponse à la toute première ICE validée, soutenue par près de 2 millions d'européens. Cet outil a été introduit pour combler le fossé entre les institutions de l'UE et les citoyens. Rejeter l'article 13 ne peut qu'élargir ce fossé. Il est temps d'envoyer un signal politique fort pour que la voix des citoyens puisse être entendue au niveau européen.

La révision de la directive sur l'eau potable est à l'ordre du jour du Conseil Environnement du 25 juin. Nous vous demandons instamment de soutenir la proposition de la Commission européenne, en particulier les dispositions de l'article 13 concernant le droit à l'eau. Nous vous demandons aussi d'encourager les autres membres du Conseil à en faire de même.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Contact :

Eau Secours 34, 190, rue de la Combe Caude, 34090 Montpellier
eau34@orange.fr